

*Questions orales*

**M. Janelle:** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse toujours au très honorable premier ministre. Je parle de passes d'avion données à des ministres du Cabinet fédéral, servant à des fins personnelles, pour des vacances. Est-ce que l'acceptation de ces passes n'est pas en contradiction avec le code d'éthique édicté par le très honorable premier ministre il y a quelque temps?

**M. Trudeau:** Monsieur le président, je ne sais pas si le député parle de passes spéciales. Encore une fois, je n'ai pas lu l'article, mais je lui répète que les ministres ont été munis d'une passe permanente pour une année, renouvelable d'année en année, et c'est la même sorte de passe que le chef du parti créditiste a reçue sur mon intervention, que le chef du Nouveau parti démocratique a reçue sur mon intervention et que le chef du parti progressiste conservateur a aussi reçu à la suite de mon intervention.

[Traduction]

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Étant donné que tous les ministres du cabinet et tous les chefs des partis sont détenteurs de ces bons de circulation et que l'on craint que certains abus ne soient commis, le premier ministre ou un de ses ministres auraient-ils établi ou étudié certaines lignes directrices visant à garantir aux Canadiens que les bénéficiaires se servent uniquement de ces titres de voyage dans l'exercice de leurs fonctions et non pas à d'autres occasions ce qui, en l'occurrence, serait selon moi, contraire à la vocation même de ces documents?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, il va sans dire, je pense, que des ministres comme d'autres députés voyagent gratuitement à bord d'appareils de la Défense nationale en partance pour l'Europe. Je sais que de nombreux conservateurs le font. J'ose espérer que c'est dans le cadre de leurs fonctions de parlementaires.

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, peut-être le premier ministre ne m'a-t-il pas compris. Nous voulons parler des bons de circulation que donnent aux ministres et aux chefs des partis nos deux principaux transporteurs aériens qui assurent des services tant au Canada qu'à l'étranger.

Étant donné que cette pratique existe depuis nombre d'années, le premier ministre pourrait-il nous dire si des directives ont été édictées en cette matière ou si l'on a au moins établi quelles étaient les bonnes et les mauvaises façons d'utiliser ces titres de voyage?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je n'ai établi aucune directive précise en cette matière, ni à l'intention des ministres ni à l'intention du chef de l'opposition qui reçoit le même genre de bon de circulation.

J'ai très bien compris la question du député. Il appartient aux ministres eux-mêmes de juger de la façon dont ils peuvent utiliser ces titres, tout comme il appartient aux députés de juger eux-mêmes de la façon dont ils peuvent profiter de voyages gratuits à bord d'avions du MDN. J'espère qu'ils le font consciencieusement.

[M. Trudeau.]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## LES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX DU CANADA

**M. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans une déclaration plutôt empressée qu'il a faite à Londres, a dit que le gouvernement était rendu assez loin dans ses préparatifs en vue d'envoyer un bataillon de 600 ou 700 combattants en Namibie.

Le premier ministre pourrait-il nous dire si cela est exact et, dans l'affirmative, si le gouvernement va maintenant s'engager à mettre en délibération à la Chambre une résolution en ce sens avant de prendre la décision finale d'envoyer des troupes dans le cadre d'un nouvel engagement important pour le compte de l'Organisation des Nations Unies?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ignore pourquoi dans le préambule de sa question le député se moque du ministre en laissant entendre qu'il s'est montré plutôt empressé. La Chambre sait—et je croyais que nous avions à ce sujet l'appui de l'opposition—que le Canada est au premier rang de tous les pays membres de l'Organisation des Nations Unies au chapitre des opérations de maintien de la paix. Je crois que nous avons le plus grand nombre de troupes engagées dans ce genre d'opérations.

Nous pensons que c'est une façon valable d'employer nos effectifs militaires. Nous tenons à nous assurer que nos militaires servent la cause de la paix tout autant qu'ils s'entraînent à la guerre, et je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. J'espère que le député est d'accord.

Quant à la Namibie, le député sait que le Canada était un des cinq pays qui se sont efforcés de trouver une solution pacifique au problème de la Namibie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a seulement dit que si les Nations Unies nous demandaient de mettre davantage d'unités à leur disposition, nous prendrions naturellement leur requête en considération.

**M. McKinnon:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a pas répondu à l'essentiel de ma question, savoir s'il saisirait à nouveau la Chambre de cette question sous la forme d'une résolution, afin que le Parlement canadien puisse savoir quel genre d'engagement nous prenons. Tout ce que savent présentement les Canadiens et le Parlement, c'est que nous nous apprêtons à prendre un nouvel et important engagement par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans une situation très incertaine en Afrique. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que nous aurons l'occasion de débattre une résolution dont aura été saisie la Chambre sur cette grave question?

**M. Trudeau:** Si le député sait cela, monsieur l'Orateur, il en sait certes plus que moi sur la question. Aucun engagement n'a été pris, que je sache. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pris aucun engagement. Le secrétaire parlementaire m'apprend qu'aucune requête ne nous a encore été faite à cet égard. J'ignore pourquoi le député prétend que tous les Canadiens savent que nous avons pris un important engagement.